

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Just, place de la Bourse,
n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-
des-Victoires, n. 18.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PAIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 10 Septembre.

On a appelé le nouveau ministère un ministère Polignac : la qualification est juste, mais l'avènement de MM. Guizot, Persil et autres n'a pas produit dans le pays cette surprise douloureuse qui s'empara des esprits calmes en 1829. On a éprouvé un sentiment contraire, celui d'un tranquille espoir dans l'avenir, et Dieu aidant, dans un avenir très-rapproché. C'est le commencement de la fin. C'est le système suivi depuis cinq ans qui s'épure de tout alliage, et qui va être poussé à ses dernières conséquences par des hommes que les événements pressent et menacent de tous côtés.

Dans la complication actuelle des affaires d'Europe, il fallait des hommes disposés à tout faire, à caresser les antipathies du Nord, à rompre, par le fait seul de leur présence au pouvoir, une alliance formée avec nos voisins d'outre-mer au prix de grands sacrifices. Ces flatteries d'une part, et de l'autre cette rupture honteuse, sont désormais possibles. La main que nous tendions à l'Angleterre, nous la tendrons aux cabinets absolus, et voilà tout.

Il est évident que cette volte-face, que l'on ne pouvait faire tant qu'il restait dans le cabinet quelques vieux préjugés en faveur de la révolution de juillet si misérablement vilipendée, est devenue inévitable dans la situation où l'on s'est placé. L'Espagne sera le prétexte du mouvement qui se prépare en Europe, et que les doctrinaires sont chargés de faire accepter. Le secret ne peut plus se garder. Don Carlos s'est vanté dans une proclamation d'avoir pour lui le gouvernement français. On n'ose pas dire encore que la reine d'Espagne est incapable de régner, mais on le donne à entendre. Quand il sera bien convenu que Christine n'est qu'une écervelée, qui n'a point un bras de fer pour courber la tête aux buveurs de sang, on lui dira : « C'est votre faute ; c'est vous qui avez laissé tomber votre royaume dans l'état où il est ; retirez-vous, s'il en est temps encore, et faites place à votre parent, plus robuste que vous pour résister aux factions. »

La Russie se dispose à faire face aux événements ; une levée de 5 recrues par 1,000 individus mâles, c'est-à-dire de 250,000 hommes pour l'empire, va renforcer l'armée russe, dont une partie est en congé, il est vrai, mais en congé provisoire. Le roi de Hollande n'a pas accepté les conditions par lesquelles on lui cédait le Luxembourg s'il reconnaissait les droits de Léopold ; il espère mieux, et sa ténacité doit être fondée sur des garanties. Si l'Autriche a donné un congé à M. de Bombelles, son ambassadeur en Suisse, c'est qu'elle ne veut pas encore provoquer la conflagration qui couve lentement. Il serait bien plus adroit de laisser la France s'engager dans une guerre onéreuse et venger contre une nation indépendante et libre l'insulte faite à l'honneur de M. de Montebello. Ce serait là un coup de maître, et l'Autriche en est bien capable.

Il faut attendre jusqu'au bout et laisser s'écrouler ce ministère qui s'est replaté et qui renferme dans son sein plus de conditions de danger pour le système du 9 août, que le cabinet du 22 février lui-même. Ce que nous voudrions seulement, c'est que le cabinet fût plus doctrinaire encore, s'il est possible, et que M. Molé qui n'a accepté la présidence du conseil que pour prix de factage, sortit d'une administration à laquelle il ralliera momentanément quelques sympathies de salon. Ce n'est pas que M. Molé nous paraisse mériter quelque estime, ni contraster beaucoup avec ses nouveaux collègues ; le rôle qu'il joue lors de chaque crise ministérielle le rend bien digne de couvoyer M. Guizot et M. Persil. Mais enfin, M. Molé est ministre par amour-propre et par ambition peut-être, mais non pas pour faire servir sa position au triomphe d'idées doctrinaires qu'il n'a pas. Il n'en est pas ainsi de ses collègues, qui veulent faire entrer la France dans le moule qu'ils ont rêvé.

Dufavel n'a pas encore été retiré ; un petit éboulement qui s'est manifesté cette nuit dans la galerie creusée par le génie, a occasionné un retard de quelques heures. Il n'est pas probable qu'on parvienne jusqu'à lui avant la nuit ; sa femme a été reçue dans une maison voisine du lieu de l'accident ; on dit qu'elle est fort malade. Un cousin de Dufavel, qui est aussi puisatier, est sur les lieux et descend presque continuellement auprès de son parent.

Dufavel dort peu et s'occupe constamment. On montrait ce matin un long morceau de cercle qu'il a coupé avec son couteau. On lui fait passer du coton en bourre avec lequel il travaille à boucher les interstices des planches qui l'enveloppent, et au travers desquels le sable coulait et remplissait peu à peu l'espace libre. Il a la précaution de se débarrasser de ses excréments par le trou qui le met en communication avec l'extérieur, et qu'il a agrandi. On lui a donné une lampe et on renouvelle l'air qu'il a vicié au moyen d'un soufflet de forge placé sur le sol, et auquel on a adapté un tuyau de pompe qui descend au fond du puits.

Nous imprimons la lettre suivante sans y changer un seul mot. Nous n'avons pas besoin de dire que si M. Terme fait à l'un de ses collègues dans l'administration de notre hôpital l'application d'un article dans lequel nous n'avions désigné personne ni indiqué l'administration d'aucun hospice en particulier, nous devons laisser à M. Terme toute la responsabilité de sa démarche, plus généreuse qu'adroite.

Nous sommes bien aise de savoir et d'apprendre au public qu'il ne se trouve pas parmi les hauts dignitaires de l'Hôpital un épicière capable de faire avaler aux pauvres malades de la cassonnade pour du sucre ; que si quelqu'un, par impossible, avait cru reconnaître un de nos compatriotes au portrait que nous avons tracé, il se trompe à coup sûr, et M. Terme lui prouve, par la lettre suivante, qu'il ne s'agit pas de M. Gonin.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL-GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION DES
HÔPITAUX CIVILS DE LYON,
Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 9 septembre 1836.

Monsieur,

Le numéro de votre journal, qui a paru le lundi 5 septembre courant, contient un article anonyme dans lequel il est question d'un achat de sucre de diverses qualités, fait à prix commun, par un administrateur des Hôpitaux, pour le besoin de ces établissements, et dont la meilleure partie (le sucre blanc) aurait été revendue par l'acheteur.

Les faits énoncés dans cet article sont de nature à ne pouvoir être attribués à aucun des administrateurs des Hôpitaux, et je pourrais me dispenser d'une rectification dont vos lecteurs n'ont sûrement pas besoin. J'ai cru néanmoins qu'il convenait de ne pas laisser sans réponse la principale allégation du rédacteur.

Il a été acheté en juin et juillet 1833, par un administrateur des Hôpitaux de Lyon, et pour les besoins de ces établissements, cinquante balles de sucre Bourbon (belle quatrième) à 138 fr. les cent kilogrammes, et soixante-six balles Bourbon (premier blanc), au prix de 160 fr. les cent kilogrammes. Ces prix sont inférieurs à ceux du cours de l'époque, ainsi que chacun peut s'en assurer. Aucune livraison de sucre roux n'a été faite, comme l'avance l'auteur de l'article, et il n'y a point eu de prix commun : les deux parties achetées de M. Morel, et que nous venons de mentionner, ont chacune leur facture et leur prix distincts. Il n'y a rien à ajouter à une semblable explication. Il n'a été effectué aucun autre achat auquel l'article dont il s'agit puisse faire allusion.

Quant au don de 4,800 fr. (et non pas 4,500 fr.) qui est rappelé dans votre feuille, il n'a aucune connexion avec les faits avancés par le rédacteur.

Veillez, Monsieur, insérer la présente déclaration dans votre plus prochain numéro, et agréer l'assurance de ma considération.

TERME.

Instruction ministérielle pour l'exécution de l'ordonnance royale du 9 août 1836, en ce qui concerne les facultés et les écoles secondaires de médecine.

1° les élèves qui prendront la première inscription d'officier de santé dans une Faculté en novembre 1836, devront être bacheliers ès-lettres.

Ceux qui, à cette époque, auront une ou plusieurs inscriptions d'officier de santé pourront continuer à en prendre sans justifier du diplôme de bachelier ès-lettres ; toutefois s'ils aspirent au doctorat et s'ils n'ont pas subi le premier examen avant le 1er novembre 1837, ils ne pourront passer cet examen qu'autant qu'ils seront bacheliers ès-lettres et bacheliers ès-sciences.

2° Les élèves, actuellement munis d'inscriptions et qui n'ont pas encore passé d'examen, pourront subir le premier examen pendant l'année scolaire 1836-1837, sans être obligés de justifier du diplôme de bachelier ès-sciences. Passé le 1er novembre 1837, ils seront obligés d'avoir ce titre.

La somme versée à la Faculté des Sciences, pour obtenir le titre de bachelier, sera déduite sur le prix de la 5e et de la 6e inscription de docteur.

3° La conversion de 2, 3, 4 et 5 inscriptions d'une école secondaire en inscriptions de Faculté, n'aura lieu qu'autant que l'élève sera bachelier ès-lettres. Si le nombre des inscriptions d'une école secondaire est de 6 ou plus, la conversion ne pourra se faire que sur la présentation des diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences.

Toutefois, les élèves pourvus d'inscriptions d'une école secondaire, qui subiront le premier examen de docteur pendant l'année scolaire 1836-1837, n'auront à justifier que du diplôme de bachelier ès-lettres, quelque soit le nombre de leurs inscriptions.

La nouvelle malle-estafette qui fait le service de la route de Marseille entre Lyon et Avignon, s'est brisée à une lieue de cette dernière ville. Les deux roues de devant ont cédé à la fois ; il paraît que les bois dont elles étaient fabriquées, quoique bien ajustés, étaient trop faibles et n'ont pu résister à la grande rapidité avec laquelle cette voiture était conduite. Les dépêches ont été portées à Avignon par un courrier à cheval.

Voici la nouvelle liste des souscripteurs membres de la société des Amis des Arts. — Nous se saurions trop rappeler à nos concitoyens toute l'importance et l'utilité de cette société, dont la prospérité n'a point trompé nos prévisions !

MM. Orsel aîné, Victor Frèrejean, Gaspard Mievre, Jourdan, Carlhant, Baritel, Sauzet, ex-ministre ; Chaponay d'Antonin, le comte Fortis, Lemire, C. Paret, Colomb, Antoine Favre, François Diday, Noalty, Alexandre Calame-Louvier, Péaud, Ymenitz, Chabanne, Leymarie, Cherblanc, Mme Berthod née Ferlat.

En recommandant de nouveau le dépôt de mendicité, cet établissement si utile, à la bienfaisance inépuisable de nos concitoyens, nous mettons à leur connaissance que la somme de vingt francs a été versée dans la caisse dudit dépôt par M. Barnier, capitaine, commandant de la 1re compagnie de grenadiers du 1er bataillon de l'ex-garde nationale, comme reliquat de compte de cette compagnie.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Extrait du *Moniteur Algérien*.)

M. le général l'Etang, qui a parfaitement compris ce qu'exigeait la position politique de la province, est sorti d'Oran le 16 à la tête d'une colonne expéditive qui parcourra le pays dans diverses directions, pour agir envers les tribus selon les dispositions qu'elles montreront à notre égard. Nos troupes ont bivouaqué le 16 au Figuier ; le 17, dans leur marche, elles atteignent un parti de Garrabas auquel on tua deux hommes, deux autres furent pris ainsi que deux chevaux. Le 18, la colonne a couché sur les bords du Tlélat près de ses sources. Dans la matinée du 19, la 2e brigade étant restée en position, la première s'est mise en mouvement pour faire une pointe chez les Beni Amers ; l'avant-garde ayant rencontré quelques cavaliers Garrabas, les mit en fuite, et peu après fut exposée au feu des Beni Amers, qui cédèrent le terrain en tirailant. Leur attitude hostile décida le général à marcher jusqu'à ce qu'on eût découvert leurs silos, qui furent livrés à nos auxiliaires.

Les troupeaux n'ont pu être surpris, mais l'ennemi a eu deux hommes tués et trois chevaux ont été pris. Les chefs des Ouled Aly et des Sidi Rhanam se sont rendus dans l'après-midi près de M. le général l'Etang, qui leur a enjoint de l'accompagner dans les autres excursions qu'il se proposait de faire, sous peine de voir enlever le lendemain une autre partie des grains. Il leur a également enjoint de faire fréquenter le marché d'Oran par les gens de leurs tribus, et cette injonction n'a pas été inutile, puisque le lendemain des Arabes ont conduit à la ville 19 bœufs, et ils ont apporté plusieurs charges de grains.

M. le général l'Etang doit continuer ses opérations en pivotant autour d'Oran, afin de maintenir dans la soumission ou la neutralité les tribus vacillantes qui seraient tentées de reprendre les armes.

Du camp de la Tafna, le 12. — (Correspondance particulière du *Toulonnais*.) — Quatre chasseurs à cheval avaient été placés, ce matin, comme à l'ordinaire, en observateurs en avant des ateliers de travailleurs, tout-à-coup ils ont été entourés par une trentaine de Bédouins, et ont essuyé leur feu à bout portant. Le fort Mustapha a tiré de suite quelques coups de canon, ce qui n'a pu empêcher les malheureux chasseurs d'être horriblement mutilés. Les Arabes avaient commencé à couper la tête à l'un d'eux, mais comme ils ont vu arriver du monde, ils ont pris la fuite. Cet infortuné voulant défendre sa tête avait soulevé la main ; aussi il lui manquait deux doigts, le coude était partagé en deux, de faux coups de yatagan avaient enlevé la peau. On l'a rapporté au camp en lui soutenant la tête qui tenait à peine sur les épaules.

Un autre a reçu 2 balles dans le ventre et une qui lui a emporté la moitié des mâchoires supérieure et inférieure. Ces 2 hommes sont perdus. Le troisième a été plus heureux ; il a reçu un coup de fusil à bout portant et la balle ne l'a pas atteint ; la poudre lui a brûlé le ventre et il en sera quitte pour quelques jours d'hôpital. Le quatrième est entré au camp sain et sauf ; il a tué un Arabe et a rapporté sa tête ; c'est dit-on, celle d'un chef, si l'on en juge par la finesse du bernous et la beauté du fusil que le chasseur a rapporté. Les Arabes ont emmené 3 chevaux et pris les armes des cavaliers.

De pareils événements dus à l'imprévoyance sont d'autant plus déplorables que le général commandant la division avait donné des instructions précises et des ordres pour les éviter.

ARSEW, 12 août. — (Correspondance particulière du *Toulonnais*.) — J'ai aujourd'hui de bien tristes nouvelles à vous donner. Nous devions, ce matin, faire une reconnaissance sur une fontaine qui est à une bonne lieue d'Arsew ; 40 hommes du bord et 90 hommes de la garnison devaient en faire partie. A 5 heures du matin, M. Reverone, d'après les rapports reçus sur quelques mouvements des Bédouins et d'après une lettre du général de l'Etang arrivée dans la nuit, a contremandé l'expédition ; tous nos préparatifs de marche étant faits, nous n'avons pas voulu retourner à bord, et la marine a marché sur les figuiers, dans le but de ramasser les boulets d'un exercice à feu fait la veille : avec 40 hommes on couronna les hauteurs en dessus des figuiers, le capitaine Glachant avec 40 chasseurs d'Afrique est venu nous renforcer.

Notre capitaine M. Chabert, M. Clinchard notre docteur, France, un de nos officiers, notre sergent-fourrier, notre coq le pauvre Jonquier, entraînés par la chasse et par la fuite de quelques lièvres ou de quelques mauvaises perdrix, se sont portés en avant hors de toute vue et sans être soutenus. Les Bédouins au nombre de 80 cavaliers ont tout d'un coup, vers 6 heures et demie du matin, débouqué sur nous du haut de la pente du plateau et nous ont coupé d'avec ces messieurs.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de cette affaire. Les cinq messieurs se sont ralliés entr'eux ou à peu près ; mais ayant affaire à des forces bien supérieures, il a fallu succomber. Heureusement en tournant par la gauche avec une dizaine d'hommes, le lieutenant est arrivé assez à temps pour faire dégager le capitaine et le docteur. Le premier a eu deux doigts de la main droite emportés par une balle qui l'a aussi frappé au tétou gauche, et de plus un coup de yatagan sur la tête ; la blessure de la main gauche est seule bien sérieuse et tout nous fait espérer de le sauver.

Le docteur heureusement en a été quitte pour une douzaine de coups de bâton et sept à huit coups de mauvais sabre qui ne lui ont pas fait grand mal. Notre fourrier et Jonquier ont été tués, nous avons retrouvé leurs cadavres. Quant au malheureux France dont nous n'avons pu retrouver le corps, tout nous fait présumer qu'il aura été emmené par ces brigands. Ceci vous étonnera peut-être, mais il est certain qu'ils n'ont pas voulu tuer le capitaine et même le docteur qu'ils ont eu un instant en leur pouvoir ; à la demande que le capitaine blessé leur faisait de les tuer, ils répondaient non : *non morto, toi vivant*. Au départ de Caddour, le capitaine souffre beaucoup, mais du reste ne va pas plus mal ; le docteur, j'espère, sera remis demain ou après-demain.

Notre capitaine prie le général de prendre toutes les informations possibles sur le compte de M. France que nous rachèterions au besoin par tous les moyens en notre pouvoir.

J'oubliai une chose intéressante, aucun homme de la corvée n'a reçu une égratignure, et nous leur avons au moins tué deux hommes et un blessé, ils ont eu aussi un cheval tué, plus un autre que nous avons fait prisonnier. Je ne compte pas les Bédouins tués par nos cinq messieurs qui ont tué chacun le leur.

à bout portant; aussi sans la malheureuse aventure de ces cinq messieurs qui se sont laissés couper, c'était pour nous une brillante affaire.

Autre lettre du 19. — On a reçu des nouvelles de M. le lieutenant de frégate France; Bey-Ibrahim assure qu'il est auprès d'Abd-el-Kader en parfaite santé et bien traité. Il croit pouvoir le faire enlever pas ses affidés.

Paris, 8 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le ministère est à peine installé que déjà on parle de mésintelligences entre MM. Molé et Guizot, que les circonstances seules ont rapprochées dans ces derniers temps.

M. Gasparin a travaillé toute la journée à une note sur les préfets et sous-préfets dont le remplacement est indispensable.

M. Romieu, préfet de la Dordogne, est, dit-on, désigné pour la préfecture de police, dans le cas où M. Gabriel Delessert n'accepterait point. Déjà il avait été question de M. Romieu, il y a un an, et on avait trouvé à cette époque que la réputation de jeune homme ayant un peu vécu, qu'avait laissée M. Romieu, après lui dans la capitale, était un antécédent précieux pour des fonctions de ce genre. Nous croyons qu'en effet M. Romieu eût mieux convenu que M. Delessert à un poste où le dévouement est encore moins nécessaire que l'intelligence.

— M. Guilleminot continue à avoir pour le ministère de la guerre, toutes les chances que ne lui ôte pas sa proche parenté par alliance avec M. Humann. (M^{lle} Guilleminot a épousé le fils de M. Humann.) M. Molitor rencontre d'autres obstacles. Quant au maréchal Soult, c'est pour la forme seulement qu'on feint d'attendre sa réponse.

— M. Molé est un des legs que l'Empire a fait à la Restauration : comme conseiller d'état, il se rendit fameux par l'apologie des étiquettes du palais, au sujet de la nomination du président du corps législatif, et sacrifia l'indépendance de cette assemblée à une prétendue prérogative impériale. Arrière petit-fils du juif Samuel Bernard, il grandit à l'école du despotisme, de telle sorte qu'à Blois, lors de la chute de 1814, il était en bon train d'avancement. La restauration ne le laissa pas languir. On se rappelle le honteux traité du 25 novembre 1815, qui commença l'ère d'amoindrissement que l'Europe réservait à notre belle France. On n'a pas oublié les stipulations infligées à notre marine par la rivalité anglaise. M. Molé se chargea de les réaliser, et marqua son ministère par l'ordonnance qui raya 50 officiers des cadres de la marine, mit à la réforme les deux tiers de ceux qui restaient, et enfin réduisit notre état militaire au-dessous de celui des puissances du quatrième ordre. Nous voudrions pouvoir dire avec certains amis de M. Molé, que c'est le souvenir de cette humiliation qui a depuis exercé une grande influence sur cet homme d'état et lui a fait préférer l'alliance russe à l'alliance anglaise.

— La police militaire a fait, dit-on, de terribles découvertes. Des lithographies des *trois sergens de la Rochelle* ont circulé dans les casernes. Des bustes ont été trouvés dans les havresacs, avec des chansons aux refrains d'honneur, patrie et liberté.

— Ce matin, les spéculateurs à Tortoni étaient très-affectés de l'accueil que les journaux ont fait à l'avènement du nouveau cabinet. Les plus confiants se contentaient d'ajourner le ministère Molé et Guizot devant les chambres; mais l'opinion générale était que les affaires d'Espagne amèneraient des embarras, que le ministère ne pourrait résoudre sans lever la bannière contre la constitution. Dans ce cas nos législatifs trouvaient des espérances pour leur Henri V; et l'emprunt imaginé par Ouvrard trouvait quelques demandes, malgré les étranges combinaisons de ce plan financier.

— Le choix de M. Persil pour les cultes a réveillé toutes les antipathies du clergé, tandis que M. Sauzet n'avait à recevoir que des *orems* et des *Ave Maria*. On nous assure qu'il est question de faire religieusement quelque chose pour le député de Lyon. Selon quelques bruits de cathédrale, M. Sauzet serait chargé d'aller suivre à Rome les négociations entamées avec le St-Siège pour les circonscriptions des diocèses, et dont les bases auraient été si longtemps élaborées entre lui et Mgr Garibaldi. En remettant les sceaux à S. M., il aurait reçu la nouvelle de cette mission, que les sollicitudes d'une anguste personne n'ont pas peu concouru à lui assurer. Il siégerait auprès de l'ambassadeur de France à Rome sous le titre de *conseiller légat*. On a calculé que les frais de chancellerie pourraient suffire aux gros émolumens de cette nouvelle charge, qui aura le mérite d'épargner au ministère pour la prochaine session la parole souvent *filandreuse*, comme aurait dit Mirabeau, mais parfois aussi, grave et entraînante de M. Sauzet.

— Un journal donne comme un acte d'indépendance la retraite de M. Edmond Blanc. Nous pouvons vous assurer que M. Gasparin eût renvoyé M. Blanc, si M. Blanc n'eût prévenu M. Gasparin. Depuis long-temps ces deux acolytes de M. de Montalivet étaient à couteau tiré, et le reproche d'incapacité profonde n'était pas le plus grave de ceux que le nouveau ministre ne craignait pas d'adresser à son ancien collègue au secrétariat-général.

M. Ed. Blanc se promet bien d'ailleurs de rendre à M. Gasparin, en insinuation dans les journaux, les coups d'épingles que l'ancien préfet de Lyon lui donne en plein conseil et ailleurs. Déjà, sous l'ancien ministère, un journal d'opposition assez avancée recevait les confidences de M. Blanc contre M. Gasparin qui ne l'ignorait pas.

— Mme la comtesse de Lipano, sœur de Napoléon et veuve de Murat, vient d'obtenir la permission de venir passer trois mois dans la capitale pour y suivre un procès qu'elle soutient contre un ancien intendant de son mari. Il s'agit d'une réclamation de deux ou trois millions. Ce n'est

qu'une simple permission et non l'autorisation de fixer sa demeure en France.

— On attend à Paris le roi Othon qui viendra passer quinze jours à la cour citoyenne. On croit que le premier soin du jeune roi sera de mettre sa carte chez M. Thiers qui a si généreusement pourvu sa liste civile.

— M. Guizot est avant tout un chaud ami, aussi dévoué aux intérêts des siens, qu'il est acharné contre ses ennemis politiques. Il vient de créer cinq places d'inspecteurs-adjoints des études pour cinq de ses intimes, au nombre desquels il faut citer M. Duperret, ancien secrétaire de Mirabeau et de Danton. Le confident des pensées de ces grands hommes d'état, devenu doctrinaire, est encore une de ces étrangetés qui deviennent si communes à notre époque.

— Le roi de Hollande va nous déclarer la guerre en la personne de son chargé d'affaires, M. Fabricius, non pas le vainqueur du roi Pyrrhus; mais le bon M. Fabricius qui, depuis cinq ans, assiste à toutes les fabrications de *protocoles*, de *memorandum* dont il a plu à la diplomatie de nous gratifier. Il s'agit d'une de ces notes remise à M. Thiers et oubliée par celui-ci pendant les vives préoccupations de la décomposition ministérielle. M. Fabricius porte la paix et la guerre dans le pan de sa redingote; c'est à nous de choisir.

— Il y a en ce moment à Paris un envoyé espagnol, M. Marliani, qui n'a pas encore trouvé à qui parler. Il demande des audiences au roi, à M. Molé, mais vainement. Le roi reçoit M. de Frias et quelques privilégiés christinos; mais il ne recevra pas M. Marliani. On espère que ce diplomate de deuxième ordre comprendra ce que veulent dire les réponses ajournées et les visites éludées. Que s'il ne voulait pas l'entendre, on pense qu'il recevrait de Madrid, d'après les ordres de notre diplomatie, l'avis de cesser ses instances.

Le ministère nouveau doit offrir sa médiation à l'Espagne, en lui faisant connaître les circonstances qui modifient pour lui certaines conditions du traité de la quadruple-alliance. Aux objections des cortès, on répondra que la France ne se croit pas obligée de seconder leur politique révolutionnaire au détriment de tous ses engagements avec l'Europe monarchique; qu'elle consacrera un cordon d'observation sur la frontière pour les éventualités de sa politique, et non pas pour seconder l'œuvre de l'anarchie.

Tel est, dit-on, l'esprit du nouveau cabinet sur les affaires de la Péninsule; le tout appuyé de quelques menaces assez vives et qui ont pu paraître imprudentes, pour le cas où la personne de S. M. la reine Christine ne serait pas constamment respectée.

— M. Horace Vernet termine à St-Petersbourg, pour le comte de Nicolas, un grand tableau représentant la prise de Varsovie par les Russes. Les amis de cet artiste, qui voudraient excuser le choix ou l'acceptation d'un tel sujet, disent dans leurs journaux qu'il achève le tableau de la *défense des Polonais devant Varsovie*.

Chronique.

On écrit de Constantinople, le 10 août :

La ville des Dardanelles, qui vient d'être presque entièrement consumée par les flammes, comptait une population de 20,000 âmes. On ignore si la malveillance joue un rôle dans cette triste affaire. Dès le moment de l'apparition du feu, tous les efforts dirigés par le pacha en personne ont tendu à préserver la poudrière dans laquelle se trouvait amassée une immense quantité de matières combustibles. Les dernières batteries ont été la proie des flammes.

On dirait que les ambassades étrangères se donnent le mot pour soulever à chaque instant des contestations nouvelles. Toutes les lettres sont décachetées à Semlin, sous prétexte que les mesures sanitaires doivent être observées; cette prétention de l'internonce autrichien a été vue de l'œil le plus défavorable par le ministère anglais. Le timbre autrichien apposé sur une lettre autographe du sultan au roi de la Grande-Bretagne, et l'effusion du vinaigre qui avait pollué ces dépêches sacrées, ont paru à lord Palmerston être les actes les plus inconvenants. Nous ignorons comment la chose a été prise à Paris; mais on comprend maintenant qu'il régnait entre le ministère anglais et l'internonce autrichien la même aigreur qui divisait récemment lord Ponsonby et l'ambassadeur russe au sujet de l'affaire Churchill.

Le directeur des douanes s'est attiré le mécontentement de plusieurs ambassades pour avoir interdit aux vaisseaux arrivants la vente de plusieurs objets de luxe, surtout du café américain. Le divan a fait la représentation la plus énergique à ce directeur. Aujourd'hui cette vente se fait aisément.

(Courrier Allemand.)

LA BARBE SOUS LE MENTON. — Le cours que fait M. le baron Alibert, à l'hôpital Saint-Louis, sur les maladies de la peau, est sur le point d'être terminé. Dans l'une des dernières séances, le savant professeur a intéressé vivement son auditoire par une dissertation qui menaçait une mode assez répandue parmi les jeunes gens, celle des longues barbes. Il s'agissait d'une maladie appelée la *mentagro* (*varus montagra*), ainsi nommée parce qu'elle attaque spécialement le menton : *Quoniam à mento ferè oritur*. Cette affection était déjà signalée du temps des Romains. Plinie raconte avec une sorte d'effroi, qu'un nouveau mal, inconnu avant lui, défigurait le visage des hommes et d'une manière si hideuse, que, quoiqu'il n'y eût aucun danger pour la vie, il n'est personne qui n'eût préféré la mort à ce fléau dévastateur.

A cette époque, les médecins se trouvèrent dans un embarras extrême, et l'on fut obligé de recourir aux lumières de la fameuse école d'Alexandrie. M. le baron Alibert a profondément discuté les causes de cette dégoûtante maladie, qui s'était jadis singulièrement multipliée chez tous les ordres monastiques, qui avaient pour règle et pour habitude de porter la barbe épaisse et touffue. Il a fait re-

marquer à ce sujet que la barbe, telle qu'on la portait du temps de Henri III, était très-favorable au développement de la mentagro, mais que sous Henri IV cette affection diminua sensiblement, parce qu'il y eut des réformes avantageuses dans cette partie de la toilette. A ce propos, M. le professeur Alibert a donné de justes éloges à l'ordre récent des colonels de nos régiments sur la manière de porter et de soigner la barbe parmi les soldats. Cet ordre insiste surtout pour que les moustaches et les favoris soient seulement tolérés. La barbe sous le menton est interdite, etc. Cette leçon a été vivement écoutée par les médecins étrangers qui s'étaient rendus en grand nombre à cette séance.

— Toutes les fois que la loi anglaise prononce une amende, elle en adjuge une forte partie, généralement la moitié, au dénonciateur du crime ou du délit. De là vient qu'il existe de l'autre côté du détroit une classe nombreuse d'industriels heureusement inconnue chez nous, sous le nom de *common informers* : ce sont généralement des hommes qui, après avoir appartenu avec des appointements fixes à la police, ont trouvé plus avantageux de se faire mouchards à leurs pièces; il y en a plusieurs qui ne se font pas à ce métier moins de 30 à 50,000 fr. par an. Sur le rapport de l'un d'eux, le fameux Carter, le lord-maire actuel de Londres, et M. Garratt, son associé dans le commerce de la porcelaine, ont été cités par-devant le maire de Westminster, prévenus d'avoir déposé sur le trottoir public, devant leur magasin, dans Portugal-Street, deux caisses de marchandises, contrairement aux statuts sur la matière. La contravention ayant été prouvée, le maire de Westminster a dû condamner son collègue de Londres et l'associé de celui-ci à 40 sh. (50 fr.) d'amende. C'est à peu près comme si en France pareil jugement était rendu par le maire de la Croix-Rousse contre celui de Lyon.

— Une famille composée de trois individus se livrait impunément à Liverpool, depuis 1833, à la fabrication de la fausse monnaie d'or et d'argent. On assure, chose à peine croyable, qu'ils en émettaient pour la valeur de 250,000 f. par année. La police a enfin découvert et arrêté ces faux-monnayeurs.

— Un étudiant en médecine a adressé au *National* la lettre suivante, à propos de la dernière conspiration :

« Je sais, Monsieur, que, dans le temps où nous vivons, un citoyen n'a pas le droit de se plaindre pour quelques heures de prison. Je vous laisse à juger si la nouvelle vexation dont j'ai été victime ce matin mérite la publicité. En 1834 j'eus une altercation avec un commerçant en épicerie, capitaine dans la 12^e légion de la garde nationale. Traduit en justice, sur sa plainte, je fus condamné par défaut à six mois de prison. J'ai subi ma peine à la Force et sans murmurer.

» Quel a été mon étonnement de me voir saisi ce matin dans mon domicile, par des agens de police qui, malgré mes protestations, m'ont conduit à la préfecture! Là j'ai protesté de nouveau et demandé à être conduit devant le procureur du roi, et à lui expliquer qu'il y avait erreur, puisque les agens chargés de m'arrêter étaient porteurs d'un mandat décerné pour l'exécution du jugement que j'avais purgé. Après de nouvelles protestations, j'ai reçu l'aveu que mon arrestation était en effet le résultat d'une erreur. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il nous arrive des lettres de Madrid du 31 août, écrites à une heure assez avancée de la soirée. Il s'était tenu le soir même un conseil de cabinet, et à l'issue de longues délibérations, il avait été transmis à l'imprimerie de la *Gazette de Madrid*, deux décrets importants qui devaient paraître le lendemain, précédés d'un rapport où, après avoir exposé qu'il ne suffit pas de pourvoir aux dépenses de l'armée, il est dit :

« La dette de l'état n'est pas moins sacrée que les droits de l'armée; nous plaçons ces deux objets sur la même ligne; ils méritent la même faveur. Nous avons donc pensé qu'une somme de cent millions de réaux était nécessaire et qu'il fallait la réaliser pendant les mois d'octobre et de novembre, pour l'appliquer au paiement des intérêts des dettes étrangères et intérieures. Il le faut pour ne pas compromettre la fortune d'une foule de nationaux et d'étrangers, et pour sauver le crédit public qui entraînerait dans sa chute les plus grands désastres dans le présent et l'avenir.

» On estime qu'après le paiement de toutes les obligations jusqu'au premier février, le déficit excédera 300 millions. En déduisant de ce chiffre les recettes qui seront faites par les voies ordinaires et celles qui résulteront du paiement des droits attachés à l'exemption du service militaire, le gouvernement croit qu'un emprunt de 200 millions suffirait pour le service de cinq mois. Les cortès auraient le temps alors de pourvoir aux dépenses à venir. »

A la suite de cet exposé, la *Gazette de Madrid* a dû publier un premier décret prescrivant le versement au trésor de toutes les sommes provenant de la vente des biens nationaux, mobiliers et immobiliers.

Un autre décret stipule qu'une avance de 200 millions de réaux sera faite par la nation, répartie par le gouvernement entre les provinces, et par les députations provinciales et le comité d'armement et de défense entre les communes et les particuliers. Les paiements seront faits en quatre fois, le 1^{er} octobre, le 1^{er} novembre, le 1^{er} décembre et le 1^{er} janvier prochains. Le gouvernement paiera 5 p. 0/0 d'intérêt et remboursera en quatre ans, à partir de 1837.

Nous ne tarderons pas à connaître l'effet produit par la publication de ces décrets.

Les lettres de Madrid annoncent, en outre, qu'une commission prépare le plan de la nouvelle constitution qui doit être soumise aux cortès. On croit savoir que le gouvernement et la commission sont d'accord sur la régence et la composition du corps législatif. La régence serait confiée à une seule personne, qui serait la reine Christine. Les cortès se composeraient de deux chambres; la première serait désignée par le nom de sénat; les membres seraient nommés à vie, comme les pairs en France. La pensée générale qui préside à la rédaction du projet est celle d'une assimilation aussi complète que possible de la constitution espagnole avec les chartes des trois états qui ont pris part au traité de la quadruple alliance.

— Le correspondant de la *Sentinelle des Pyrénées* lui mande de Madrid en date du 28 août :

« Don Antonio Seoane est dans la presque impossibilité de

continuer ses fonctions ; son énergie est épuisée chaque jour par ses souffrances ; il doit être remplacé , si toutefois il vient à être forcé de donner sa démission , par le général Quiroga , un des patriotes aux souvenirs historiques dont l'Espagne peut s'honorer.

» Un bataillon de troupes est sorti la nuit dernière pour se rendre à Ségovie (deux lieues de la Granja), menacée , assure-t-on , par des factieux. »

— On assure que M. Mendizabal aurait été appelé au ministère des finances , sur l'avis que M. Ferrer n'acceptait pas ; mais l'ancien ministre aurait aussi refusé , tout en offrant ses services pour procurer de l'argent au trésor épuisé. (Sentinelle.)

— On écrit de St-Sébastien qu'on attend incessamment dans cette ville quatre bataillons de la marine anglaise et l'argent nécessaire à la solde de la légion.

Le général Iturralde se trouvait caché le 24 à Alcoriz ; on assure qu'il s'est rendu depuis au quartier-général et qu'il sera traduit devant un conseil de guerre. Son départ d'Estella avait fait croire à sa défection qui paraît démentie.

On écrit de Pampelune que toutes les troupes qui se trouvaient dans cette ville , se sont dirigées vers Puente-la-Reyna , où se réunit l'armée avec toute l'artillerie. C'est de là que les nouvelles opérations vont commencer sous la direction du général Rodil. (Idem.)

— Les dernières nouvelles de Basilio Garcia s'étaient peut-être un peu empreintes d'esprit carliste en passant à Bayonne. Voici dans quels termes le *Diario de Saragosse* du 29 août raconte sa rentrée en Navarre :

« Le commandant-général de la merindad de Tudela m'écrit que dans l'après-midi du 26 , entre cinq et six heures , don Basilio , après une marche forcée , a passé le Rincon de Soto , avec 1,000 hommes d'infanterie seulement et une centaine de chevaux ; ses recrues s'étaient dispersées , et un grand nombre de ses nouveaux soldats se présentaient à chaque instant dans les villages. »

Don Basilio pille et incendie à loisir sur son passage ; sa faction a été harcelée par les gardes nationaux de Cervera qui ont fait plusieurs prisonniers. Le chef carliste fusillait tous les déserteurs dont il pouvait s'emparer.

» Iribarren , averti à temps à Peralta , se tenait prêt à agir. Les gardes nationaux de Fitero et de Soto n'ont pas été inquiétés. »

— Plusieurs officiers supérieurs de la légion étrangère française , enrôlée au service d'Espagne , sont en ce moment à Paris où ils étaient venus afin de se faire confirmer dans les grades que leur a accordés Marie-Christine , et qu'on leur avait promis de reconnaître. En cela , non-seulement le gouvernement ne veut pas , malgré la parole qu'on leur avait donnée en Afrique , reconnaître leurs nominations ; mais on refuse même de leur compter comme campagne le temps qu'ils passent au service d'un pays étranger , pays dans lequel on les avait engagés à se rendre. La plupart viennent d'envoyer leur démission à la régente ; mais en attendant une réponse fort difficile à obtenir en ce moment , le ministre de la guerre refuse d'admettre aucun d'eux à la demi-solde. Plusieurs de ces officiers se trouvent donc à Paris dans un véritable état de gêne.

— On nous écrit de Pau que les trois nouveaux bataillons organisés pour passer en Espagne étant au grand complet , ont passé l'inspection , et qu'une réserve se forme pour un quatrième bataillon. Les deux batteries d'artillerie de campagne et de montagne , destinées à la légion , viennent également d'être inspectées , et sont , ainsi que tout le reste , dans l'état le plus satisfaisant , mais qu'en fera-t-on , alors qu'on récompense si mal les anciens services de la légion ?

— On nous écrit de St-Jean-Pied-de-Port , 31 août :

« M. et Mme Bernelle ont suivi de près le général Cordova. Ils sont arrivés ici le 29 au soir , et ils en sont partis ce matin pour Bayonne. Comme lui , ils sont venus jusqu'à la frontière avec une forte escorte. »

— Des lettres de Bayonne du 3 septembre annoncent que don Carlos est malade de la pierre.

« C'est peut-être à cette circonstance , dit le *Messenger* , qu'il faut attribuer le projet de voyage de ce prince en France. On assure que toutes facilités lui seront accordées par notre gouvernement pour se rendre à Paris , si telle est son intention. »

Des lettres de Madrid , du 28 , annoncent que le comte d'Almodovar , ancien ministre de la guerre sous la présidence de M. Mendizabal , doit venir à Paris en qualité d'ambassadeur , pour remplacer le général Alava.

RAPPORT A M. LE MINISTRE SECRÉTAIRE-D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Paris , le 6 septembre 1836.

Monsieur le ministre ,

L'état des prisons du royaume a été un des premiers soins qui aient occupé V. Exc. L'attention du public , fixée sur cette matière par une foule de bons écrits et par les fréquents avertissements des chambres , vous faisait un devoir de chercher à remédier aux vices qui étaient signalés. D'abondans matériaux avaient été préparés par votre administration , et par l'excellente institution des inspecteurs , dont les rapports portaient la plus vive lumière sur tous les points du service. Appelés par votre prédécesseur à répondre à une série de questions capitales , les directeurs des maisons centrales vous avaient apporté le tribut de leur expérience. Toutes ces études étaient nécessaires ; car avant de s'engager dans une réforme , il fallait commencer par constater exactement l'état des choses.

Cet examen vous a conduit à séparer d'abord radicalement ce qui tient aux maisons centrales , placées de longue main sous la direction ferme , uniforme et vigilante du gouvernement , et ce qui concerne les prisons départementales , que les préfets et les maires administrent avec dévouement , sans doute , mais trop souvent avec des moyens insuffisants , et toujours avec des règles très-variables.

Il a été facile de reconnaître que les reproches adressés à notre mode d'emprisonnement tenaient en grande partie à ce que cette distinction n'avait pas été bien faite et que la plupart n'étaient pas applicables à nos maisons centrales , gouvernées généralement par des hommes capables , et par un système qui réclame des améliorations , mais qui présente déjà un haut degré de perfection. Ainsi , il était impossible de rien ajouter aux soins que l'on prend de la santé des prisonniers ; il était même à craindre qu'ils ne fussent portés trop loin , et que la peine n'eût pas toujours ce caractère afflicteur qui la rend redoutable ; le développement de l'industrie et du travail était admirable ; enfin , le petit nombre des évasions , l'ordre et la discipline , attestés par l'absence des rébellions , prouvaient que cette population des maisons centrales , punie de ses révoltes contre les lois sociales , avait trouvé , sous une règle inflexible , le calme et la résignation dont on devait la croire si peu susceptible.

Et cependant le but de l'emprisonnement était-il complètement rempli ? La fréquence des récidives venait protester contre la fausse sécurité que l'examen des maisons centrales semblait devoir vous inspirer. Elle devait du moins vous porter à essayer si un régime pénitentiaire mieux entendu pouvait changer des

cœurs soumis pour un temps à la nécessité , mais qui retrouvent tous leurs vices dès qu'elle cesse de peser sur eux : il fallait au moins préserver ceux qui n'étaient pas entièrement corrompus de la contagion de l'exemple , et des conversations des criminels émérites qui tiennent dans la prison un enseignement mutuel de corruption et de vices. Il fallait enfin trouver un système qui , sans rien retrancher des soins nécessaires à la santé des prisonniers , rendit leur peine plus réelle , et exerçât sur leurs esprits une action réformatrice telle qu'en rentrant dans la société ils fussent disposés à commencer une nouvelle vie.

Ce difficile problème était-il résolu ? pouvait-il l'être au moins en partie ? Dans ce cas , Votre Excellence ne pouvait hésiter à doter le pays de cet important résultat. L'expérience de l'Amérique et de la Suisse vous présentait deux tentatives de solution : 1^o l'emprisonnement solitaire absolu , avec travail solitaire ; 2^o l'emprisonnement solitaire avec travail en commun. Ces modes d'emprisonnement offraient les moyens d'empêcher la communication entre des hommes corrompus , de telle sorte que chacun d'eux ne vint pas ajouter sa dépravation à celle de ses compagnons ; ils permettaient de donner à leur conscience et à leurs premiers sentimens religieux le temps de reprendre leur empire , soit par la réflexion solitaire sur leur conduite passée , soit par des conversations appropriées à leur état moral , soit enfin par la lecture des livres religieux.

Les inconvéniens de la séquestration absolue avaient déjà été signalés chez les peuples qui l'avaient essayée. Abandonné à lui-même , tournant dans le cercle de ses idées , on voyait souvent le prisonnier désespéré tomber dans la démence. En voulant réformer cette intelligence déchuë , la société n'avait pas prétendu la tuer. Ces effets observés chez des nations moins communicatives que la nôtre , se seraient aggravés chez nous de toute l'activité d'esprit , de toute la sociabilité , qui sont le caractère de notre population. Un tel moyen ne pouvait être adopté ; il ne restait plus que le second. Le travail en commun , quoiqu'il fut accompagné du silence , venait rompre l'uniformité de la vie solitaire ; il mettait sous les yeux des détenus l'exemple d'une activité utile et résignée , et l'expérience avait démontré que ce mode d'emprisonnement n'entraînait aucun des inconvéniens reconnus de la séquestration absolue.

Mais en quoi ce régime diffère-t-il donc de celui de nos maisons centrales ? La règle de ces maisons n'est-elle donc pas le travail en commun avec le silence ? Les directeurs les plus habiles ne sont-ils pas parvenus à la faire complètement exécuter ? Et si le silence des dortoirs , des cours de promenades et des ateliers peut être ainsi obtenu , qu'attendrait-on de plus de la dépense considérable qu'occasionnerait la conversion de tous les dortoirs de maisons centrales en cellules solitaires ?

Pour ceux qui connaissent quelques-unes de nos maisons centrales , et les causes qui font que le silence le plus parfait est observé dans les unes et ne l'est pas dans les autres , la réponse est toute simple. Ces heureux résultats sont dus uniquement à la personne et au caractère de quelques directeurs. Or , peut-on se flatter de trouver toujours dix-neuf directeurs pourvus de toutes les qualités désirables ? peut-on livrer au hasard des choix la réussite des plans de réformation des condamnés ? Il est évident que si l'on peut substituer à cette action morale , si incertaine , l'action aveugle , mais sûre , d'un agent matériel , comme celui que nous fournit une convenable disposition des bâtimens , on aura une chance de plus de succès pour combattre le danger des communications entre les prisonniers.

C'est à ce plan que vous vous êtes arrêté. Si le système des cellules est combiné de telle sorte qu'à l'exception des heures nécessaires à la promenade et au travail , les condamnés puissent y être enfermés solitairement , vous serez au moins déchargé d'une grande responsabilité , celle qui résulte de la corruption que des hommes pervers répandent autour d'eux par leurs entretiens et par leur voisinage nocturne.

Mais pour appliquer à la fois ces idées à toutes nos maisons centrales , pour demander au pays les sacrifices considérables qui doivent en être la suite , vous avez bien compris qu'il fallait lui présenter des expériences certaines faites en France , et mettre , en quelque sorte , sous ses yeux les deux termes de comparaison. Après quelques années consacrées à ces essais , et qui ne sont pas perdues pour l'amélioration , on pourra entrer largement dans la carrière , sans craindre de compromettre les graves intérêts qui sont confiés à la sollicitude du gouvernement.

Ainsi vous avez arrêté en principe que le quartier qui devait être construit à neuf dans la maison de Limoges , le serait selon le système cellulaire ; qu'il ne recevrait que des hommes condamnés pour la première fois , et qu'ils y seraient soumis à toutes les règles du silence et de l'isolement , hors les heures du travail et de la promenade.

Les achats de vin et de comestibles à la cantine n'auront plus lieu dans la forme accoutumée ; et si l'on croit devoir encore les tolérer comme encouragement actuel au travail , au moins les consommations n'auront lieu qu'au réfectoire , et pendant l'heure des repas. Ainsi l'emprisonnement , sans présenter moins de sécurité pour la santé des détenus , sera plus afflicteur et plus redoutable pour eux ; et cependant , éloignés des conversations dangereuses , abandonnés à leurs réflexions , ils seront mieux préparés à recevoir de bons conseils et de salutaires impressions.

Les projets de construction dressés par M. Caristie , membre du conseil des bâtimens civils , sont en ce moment sous vos yeux , et peuvent être définitivement arrêtés.

L'état de la prison de Rennes , qui exige une complète reconstruction , vous offrira bientôt , si vous jugez à propos de conserver cette maison centrale , l'occasion d'appliquer de nouveau vos principes , et d'étendre vos essais.

Mais ce n'est pas assez : vous avez senti l'insuffisance de ce système , vous avez prévu les reproches qu'une philanthropie éclairée pouvait encore lui adresser. Ce n'est pas tout de prévenir l'aggravation du mal , il faut chercher encore à rendre les prisonniers meilleurs , à les corriger , à les réformer.

Avouons-le : nous sommes ici en présence d'une grande difficulté , qui n'a été qu'imparfaitement résolue dans les pays qui se sont occupés de la réforme pénitentiaire , si l'on en juge par le nombre de leurs récidives. Et cependant ils ont à leur disposition un ressort puissant qui nous manque dans la classe presque entière des hommes que leurs fautes conduisent devant les tribunaux : le ressort religieux.

En Amérique , en Suisse , dans les Pays-Bas , en Angleterre , les principes religieux , obscurcis par une vie de désordre , ne sont pas complètement effacés : la lecture , les conférences avec des hommes dévoués au bien , ne tardent pas à les réveiller , et alors le criminel retrouve une base sur laquelle peut s'élever l'édifice de sa régénération nouvelle.

Mais quand ces sentimens n'ont pas pris racine dans le cœur , comment espérer de les faire naître à un âge avancé ? Comment vaincre le double obstacle de l'endurcissement et du défaut d'instruction ?

Vous avez mesuré , monsieur le ministre , toute l'étendue du mal , mais vous n'avez pas désespéré. En favorisant l'introduction des écoles dans la prison , en augmentant le salaire des aumôniers , et facilitant ainsi de bons choix ; en applaudissant aux conférences de morale religieuse sur le modèle de celles qu'a ouvertes avec tant de succès le directeur d'une de nos maisons cen-

trales , vous aplanissez les voies qui peuvent conduire au développement de tous les moyens de régénération employés chez nos voisins.

J'ai cru entrer dans vos vues , M. le ministre , en vous présentant le tableau complet de vos projets d'amélioration. Permettez-moi d'ajouter que le service ordinaire des maisons centrales n'a jamais été surveillé avec plus de soins : vous avez donné à leur personnel toute l'attention qu'il mérite ; vous avez senti que les choix de faveur devaient en être complètement bannis , et que des hommes éprouvés pouvaient seuls être admis à diriger et à surveiller ces établissemens importants.

Bientôt sans doute vos regards se porteront aussi sur l'état des prisons départementales ; vous réaliserez ainsi des pensées que l'on pouvait traiter d'utopies , mais que des efforts constants et une ferme volonté réaliseront enfin pour la gloire du pays et de votre administration.

Le pair de France , sous-secrétaire d'état de l'intérieur ,
GASPARIN.

Approuvé :

Le pair de France , ministre de l'intérieur ,
MONTALIVET.

HABITATIONS ANGLAISES. — RÉCEPTION D'UN DOCTEUR EN MÉDECINE.

Nous avons donné hier un fragment d'un nouvel ouvrage de M. C. G. Simon ; les morceaux suivans que nous extrayons du même livre ne sont pas moins curieux :

Maisons d'Angleterre , les meilleures maisons sur la terre , dit un proverbe anglais , bien justifié par la description détaillée que donne Simon de ces habitations , « si judicieusement distribuées , si délicieusement confortables. » Après avoir décrit la forme , l'aspect général de ces maisons basses , étroites , ramassées , retrécies dans leurs proportions , l'auteur vous introduit successivement dans chacune des pièces qui les composent : partout , l'ordre , la prévoyance , la propreté , l'entente de la vie domestique , remplacent les caprices du luxe inutile , qui sacrifie à la vanité les jouissances intérieures. Suivons-le jusque dans la pièce la plus secrète d'une maison anglaise , la chambre à coucher.

« La chambre à coucher d'un anglais , mais surtout celle d'une anglaise , est le *sanctum sanctorum* , l'asile inviolable dont l'accès est interdit au vulgaire profane. Nos françaises reçoivent sans scrupule les visites du monde dans leur chambre à coucher ; mais une maîtresse de maison en Angleterre , sous aucun prétexte , à aucune condition , ne permettra qu'on jette un regard , quelque furtif qu'il soit , dans cette même chambre ; mais que peut-on tenir secret par le temps qui court ? Je dirai donc quelques mots du *sanctum sanctorum* de l'Angleterre. Le lit , ce meuble indispensable , grâce à la porte inviolable qui le cache à tous les yeux , n'a , pour ainsi dire , éprouvé aucune modification dans ses formes depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours. C'est toujours l'énorme et gothique couchette à quenouilles de ma mère-grand , aux draperies droites et froncées , en perse raide , passée à la calandre , aux six rideaux et à la tenture de fond pareil. Entre le lit de Charles II , conservé au château d'Holy-Rood , et un lit tout neuf pris chez le premier tapissier de Londres , la différence est peu de chose. On le place au milieu de la chambre , la tête appuyée au mur. Une draperie descend des pans jusqu'à terre et cache le dessous du lit qui tient lieu de table de nuit. Un petit marche-pied , dont les trois degrés sont couverts en moquette , est placé près du lit , car la couche est assez élevée , et , sans le marche-pied , on ne pourrait y atteindre sans efforts.

» Le reste de l'ameublement est simple et à l'avant. Il se compose de chaises embourrées , de deux fauteuils à long dossier , d'une commode élevée sans marbre , et d'une espèce d'armoire-commode à trois corps , nommé *wardrobe* , ou garde-robe , pour pendre robes et habits , et renfermer le linge à l'usage du corps.

» Une table de toilette , surmontée de sa glace à bascule , complète ce mobilier , avec une toilette-lavabo , si la chambre à coucher est aussi cabinet de toilette. A côté du lavabo un petit chevalet léger , porté comme un écran sur ses pieds à patins , sert à étendre les serviettes. La cheminée est unie et propre ; sa tablette , étroite et chargée de colifichets , est surmontée d'une glace en travers , à la moulure dorée. Les croisées sont garnies de stores blancs et de rideaux pareils , le plus souvent sans draperies.

Complétons cette citation par quelques lignes consacrées aux remises et aux écuries vraiment extraordinaires de M. Newmann , à Londres.

« M. Newmann est un maître de poste , loueur de chevaux et de voitures , qui a fixé son établissement dans une des plus belles rues de Londres (Regent-Street) , où le terrain est précieux , où , par conséquent , il faut savoir tirer tout le parti possible de l'espace.

» Les remises et les écuries de M. Newmann offrent un choix satisfaisant à sa nombreuse clientèle : soixante-dix voitures de toute espèce : berlins , cabriolets , landaus , tilburys , gigs , calèches , bien abrités , 90 chevaux bien pansés , le tout compris dans un espace fort restreint , dans un espace où un autre eût tout au plus logé ses seuls équipages ; car , je le répète , le terrain est cher dans Regent-Street. Certes , ce n'a pas été sans génie que M. Newmann est parvenu à faire entrer un grand contenu dans un petit contenant , problème insoluble , dit-on !... Ne pouvant s'étendre ni en long ni en large , M. Newmann a pris ses coudées franches en hauteur.

Au rez-de-chaussée sont rangées les voitures , dans un ordre méthodique et parfait , de manière à n'exiger que le plus petit espace possible ; à côté se trouve l'écurie des chevaux malades , l'infirmerie de la maison ; au premier et au second étage sont les écuries divisées par *chambres à coucher* , pour deux ou un plus grand nombre de chevaux.

La pierre , le fer et la brique sont les seuls matériaux employés à la construction de cet établissement unique. Toutes les mangeoires sont en fer fondu , et , comme les chevaux ne sont nourris là qu'avec un mélange de foin et de paille hachés , d'avoine et de fèves rôties , les râteliers y ont été partout supprimés comme inutiles.

Les escaliers voûtés sont des plans inclinés sans degrés , toujours recouverts de paille , autant pour protéger la brique dont ils sont construits , que pour empêcher le pied des chevaux de glisser. Les greniers à fourrage sont au 3^e étage. Leur charpente est en fer et en briques , unies par le côté , de manière à former une voûte légère et néanmoins solide. Le tout est couvert en ardoises.

Ces singulières écuries se présentent comme un type de l'industrie anglaise , et prouvent que , dans les plus petites choses , nos voisins d'outre-mer apportent un esprit d'arrangement et de calcul qui défie les difficultés , se joue des obstacles et marche droit au but dans les chemins les plus ardues , où des hommes moins opiniâtres ou moins bien avisés seraient arrêtés dès les premiers pas.

Si jusqu'à présent la comparaison entre des habitudes et des

usages différents des nôtres, a été à l'avantage des Anglais, il est juste qu'à leur tour ils deviennent justiciables de la critique.

La plaisante relation que fait M. Simon de la réception d'un docteur en médecine, est une scène trop bouffonne pour que nous la passions sous silence.

« Le récipiendaire, qui ne porte encore que le titre de bachelier, après avoir obtenu du vice-chancelier, la convocation de la chambre de congrégation, qui doit lui remettre le bonnet de docteur, fait la veille, avant le coucher du soleil. Une visite d'étiquette au vice-chancelier, ainsi qu'au plus ancien et au plus jeune des procureurs (procuratores). Pendant ces trois visites, il porte le costume de bachelier. Un autre docteur, son présentateur, également en costume, marche devant lui, et tous deux sont précédés des bedeaux de l'université.

Arrivés chez le vice-chancelier, le présentateur s'exprime en ces termes :

« Supplicamus dominationi vestrae quatenus præesse dignetur crastinae congregationi, ut baccalaureus meus ad gradum suum præsentetur. »

« Nous supplions votre seigneurie, autant qu'il lui plaira, de présider demain la chambre de congrégation, afin d'autoriser la présentation de notre bachelier au grade de docteur. »

Cela dit, le candidat verse entre les mains du vice-chancelier une somme de deux liv. sterl. (50 fr. 40 c.) pour garantie de son exactitude à remplir de suite les devoirs nouveaux qui vont lui être imposés, et à se soumettre immédiatement à la régence obligatoire (1), faute de quoi le cautionnement demeure acquis à l'université. Si, au contraire, le nouveau docteur a rempli ses devoirs avec zèle, à l'expiration de l'année de la régence obligatoire, son cautionnement lui est intégralement remboursé, à moins qu'il ne soit exposé à quelque amende, dont le montant en est alors déduit.

La visite du vice-chancelier terminée, on se rend avec la même cérémonie chez les procureurs, auxquels le présentateur adresse l'allocation suivante :

« Supplicamus revertitis vestris, ut crastinae congregationi interesse dignemini, ut baccalaureus meus ad gradum suum præsentetur. »

« Nous supplions vos révérences de vouloir bien assister demain à la chambre de congrégation, pour que notre bachelier soit présenté pour le grade de docteur. »

Le lendemain, jour de la présentation, au premier son de la cloche de Christ Church, le présentateur, le principal et les élèves du collège du candidat, en compagnie de tous les étudiants, bacheliers ou docteurs en médecine, présents à Oxford, tous vêtus du costume obligé, précédés du massier de l'université et du bedeau de la faculté, vont prendre le futur docteur, et le conduisent processionnellement au vestiaire de la chambre de congrégation.

Là, on lui lit, ou on lui fait lire à haute voix, et on lui présente à signer les 39 articles de la foi anglicane tels qu'ils ont été arrêtés par le synode de Londres en 1562, et les trois articles du trente-sixième canon du livre des constitutions et canons ecclésiastiques rédigé par le synode de 1603.

La signature donnée, le vice-chancelier, les procureurs et régens, assis sur leurs sièges, le présentateur, le récipiendaire et tous ceux qui l'ont accompagné, toujours précédés des bedeaux, sont admis dans la chambre de congrégation. Puis, conduit par son présentateur qui le tient par la main, le candidat s'avance d'un pas solennel vers le vice-chancelier, vers les procureurs et successivement vis à vis chacun des membres de la chambre, leur faisant à tous une révérence profonde, pendant que son parrain prononce les paroles suivantes :

« Insignissime vice-cancellarie, vosque egregii procuratores, præsentato vobis hunc meum baccalaureum in medicina, ut admittatur ad incipiendum in eadem facultate; testorque illum in præsentia mea legisse (vel lectos audivisse) articulos fidei et religionis, quibus modo subscripsit coram procuratoribus, ac præsertim tres articulos in canone 36^o comprehensos; fide mea datâ huic universitati. »

« Très-illustre vice-chancelier, et vous, dignes procureurs, je vous présente ce bachelier en médecine, pour que vous daigniez l'admettre à exercer dans cette faculté. J'affirme que devant moi il a lu (ou entendu lire) les articles de notre foi et de notre religion, et spécialement aussi les trois articles du 36^e canon, auxquels il a apposé sa signature, en présence des procureurs; j'en donne ma foi à l'université. »

Cette formalité remplie, le récipiendaire s'agenouille aux pieds du plus jeune médecin, qui lui fait prêter un serment par lequel il s'engage à observer les statuts, privilèges et libertés de l'université; à n'en pas troubler la paix par lui-même, à ne pas fournir à d'autres le moyen de la troubler, à ne pas entrer dans les bibliothèques publiques de l'Académie sans être préparé à l'étude par le silence, et à se servir des livres de manière à les faire durer le plus long-temps possible. La lecture de ces formules achevées, le médecin présente la Bible à baiser au candidat, qui retourne ensuite s'agenouiller aux pieds du vice-chancelier, lequel pour le proclamer docteur, lui pose l'évangile en disant :

« Ad honorem Domini nostri Jesu-Christi et ad profectum sacrosanctæ matris ecclesiæ et studii, ego auctoritate mea et totius universitatis do tibi licentiam incipiendi in facultate medicinæ, legendi, disputandi, et cetera omnia faciendi, quæ ad statum doctoris in eadem facultate pertinent, cum ea compleveris quæ ad talem pertinent solemnitate. »

« Pour la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, l'avantage de notre sainte Eglise, et le profit de la science, moi, vice-chancelier, vous donne de mon autorité, et au nom de l'université entière, l'autorisation d'exercer dans la faculté de médecine, d'enseigner, de disputer et de pratiquer tout ce qui appartient au degré de docteur en ladite faculté, après que vous aurez rempli toutes les formalités de cette assemblée solennelle. »

Le nouveau docteur se relève, fait la révérence au vice-chancelier, aux procureurs, aux régens de la chambre, et se retire, précédé de son présentateur, accompagné de tous ceux qui sont allés le prendre avant la cérémonie et qui le reconduisent à son domicile.

Qu'on relise dans Molière le discours du président de la faculté :

« Savantissimi doctores
» Medicinæ professores,
» Qui hic assemblati estis, etc. »

L'examen et les réponses du bachelier en robe de chambre, et qu'on dise ensuite si la réception du docteur Argant diffère beaucoup de celle que je viens de décrire. A l'élégance du latin près (celui de Molière est le mieux tourné sans contredit), je ne sais trop laquelle des deux cérémonies est la moins grotesque.

(1) La régence obligatoire est un stage d'une année.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1243) Lundi prochain douze septembre mil huit cent trente-six, à neuf heures du matin, sur la place de Roanne, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers saisis, consistant en tables, banque, rayonnages, cartons, caisses, placards, montres vitrées, champignons, bonnets confectionnés pour femmes, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(1244) Demain lundi douze du courant, neuf heures du matin, sur la place St-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en tables, bois de lit, tabourets, garde-robe, linges, vaisselles, etc.

(1245) Demain lundi à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en planches, plateaux de divers bois, établis et outils de menuisier, secrétaire, chaises, poêle, garde-robe, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1241) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds d'épicerie et de cabaretier. S'adresser chez M. Chevalier, rue Pas-Étroit.

A VENDRE. — Dans les environs de l'île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle campagne, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos complanté d'arbres à fruits, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenières, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Diligence pour Aix-les-Bains,
Partant tous les jours à huit heures du soir.
BONAFOS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.
On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

ARRIVAGES DES HUITRES DE CANCALE,
Au grand dépôt, place des Terreaux, au coin de la rue Ste-Marie, maison de l'hôtel du Parc.

Le sieur SCHIMPER a l'honneur de prévenir MM. les consommateurs, qu'à dater de ce jour, on trouvera des huitres de première qualité et des écaillers à la disposition des personnes qui veulent les faire porter en ville. (1242)

AVIS INTÉRESSANT.

(1554-6) Le dépôt des Oreilles-Cornet, pour la surdité, vient d'être réuni à celui de la maison Mâ, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône n° 9.

Cet instrument acoustique, fort léger, tenant seul sur la tête, met de suite une personne sourde en état de participer à une conversation générale, pour ne rien perdre de ce qui se dit au spectacle ou dans une autre réunion; une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure. Le prix fixe : 20 fr.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (901)

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. Il y a des flacons de 5 f. 50 c., de 3 f. et de 32 sous.

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonhe TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départements; à St-Etienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

ASSURANCES GÉNÉRALES

POUR TOUTE LA FRANCE,

Etablie à Paris, sous la raison de H. LECLERC et Co.

Capital social : un Million.

MM. les pères de famille trouveront tous les renseignements qu'ils pourront désirer chez le directeur pour le département du Rhône, qui est provisoirement rue Lanterne, hôtel de l'Ecu-de-France, chambre n° 22. (1211)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicerie, Grande-Rue, n° 14.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan père, épicerie.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Moutet fils, épicerie, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicerie, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicerie, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

SIROP DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n° 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

Pâte pectorale DE RÉGLISSE A LA GOMME, De Georgé, pharmacien.

Cette pâte est un remède efficace contre les inflammations et les irritations de la gorge et de la poitrine, connues sous le nom de rhume, enrouement, esquinancie, coqueluche, asthme, catarrhe aigu ou chronique, etc. Elle est d'un goût très-agréable, calme la toux et facilite l'expectoration. Elle a, sur toutes les autres préparations du même genre, l'avantage de ne point échauffer. Les nombreux certificats, constatés par l'expérience des médecins qui en prescrivent l'usage, les heureux résultats de son emploi, et la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années, attestent suffisamment sa supériorité sur toutes les autres pâtes pectorales. Elle se vend par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c.

Dépôt général : A Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Il y a des dépôts à Paris et dans chaque ville de France. (1068)

GRAND-THÉÂTRE. — Dimanche 11 septembre 1836. — BERTRAND ET RATON, comédie; FERNAND CORTEZ, opéra.

GYMNASE LYONNAIS. — Samedi 10 septembre 1836. — MOIROUD ET Co, vaudev.; LE DÉMON DE LA NUIT, vaud.; CASANOVA AU FORT ST-ANDRÉ, vaud. — Six heures.

Bourse de Paris du 8 septembre 1836.

La baisse a continué aujourd'hui. Les haussiers se sont lassés, leurs efforts avaient été vains. Ouvert à 80 15, le 3 p. 0/0 a fini à 80. L'actif, qui avait d'abord un peu haussé, est descendu à 50. Il paraît que ce revirement est dû à des ventes dont l'ordre était venu de Belgique.

Cinq pour cent	106 70	106 70	106 55	106 55
— fin courant	106 90	106 90	106 75	106 75
Quatre pour cent	79 85	79 90	79 85	79 85
Trois pour cent	80 15	80 15	79 95	80
Rentes de Naples	99 80	99 85	99 70	99 70
— fin courant	100 5	100 5	99 75	99 75
Actions de la Banque	2267 50	2270		
Quatre Canaux	1237 50			
Caisse hypothécaire				
Emprunt d'Haïti	575			

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.

LYON.—IMPRIMERIE DE ROUVREY, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.